

Commune de Lourdes - Séance publique du Conseil municipal du mardi 14 avril 2026



**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, les membres du Conseil municipal de la ville de Lourdes, convoqués régulièrement le 8 avril 2026, se sont assemblés au Palais des Congrès de la ville de Lourdes, sous la présidence de Thierry LAVIT, Maire.

**Étaient présents :**

Thierry LAVIT, Stéphane PEYRAS, Marie-Henriette CABANNE, Julien JACOB LEMAITRE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Patrick LEFORT, Jeannine BORDE, Jean-Michel LABADY, Fermin LOZANO, Dominique PISANO, Madeleine NAVARRO, Nicole PEREZ, Christine CARRERE, Jean-Georges CRABARIE, Didier LAURIO, Jean-Pierre BASSETTI, Frédéric DUPLAN, Cynthia TONOUKOUIN, Cathy TROUVE, Edna Graciette DA SILVA SEMEDO, Eric NONON, Elodie DE LUCA-COURTADE, Aurélie NESMON, Rémi BUFFO, Pascale GINESTET, Philippe SUBERCAZES, Marie-Aimée BUFFET

**Étaient représenté(e)s :**

Dominique ARRAMOND donne procuration à Julien JACOB LEMAITRE  
Julien LABORDE donne procuration à Thierry LAVIT  
Marie ETCHEVERRY donne procuration à Rémi BUFFO  
Bertrand BILGER donne procuration à Marie-Aimée BUFFET  
Gérald CAPEL donne procuration à Pascale GINESTET

**Secrétaire de séance :** Rémi BUFFO

Madame Pascale GINESTET quitte la séance durant la lecture de la délibération n° 24.

**N° 24**

**BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

**Rapporteur : Patrick LEFORT**

Conformément à l'article L.2312-1 alinéas 2 et 3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette et des effectifs de la collectivité dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le débat porte sur le Budget principal et les Budgets annexes.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte de la tenue de ce débat mais également de l'existence du rapport sur lequel se tient le DOB.

Commune de Lourdes - Séance publique du Conseil municipal du mardi 14 avril 2026

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la tenue de ce débat mais également de l'existence du rapport sur lequel se tient le DOB (annexé à la présente délibération).

**Le Secrétaire de Séance,**



**Rémi BUFFO**

**P° Extrait Conforme,**

**Le Maire,**



**Thierry LAVIT**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*